



Casser un bail, envahi par les cafards

Par **HESTIN**, le **21/01/2009** à **14:28**

Bonjour J'ai loué un appartement depuis le 01-12-2008, le propriétaire ne nous avait pas dit que le logement était infesté de cafard (certains de plus de 3 cm) Il a une boulangerie au RDC. Mon amie a eu une salmonellose du certainement au cafard. Nous voudrions quitter l'appartement au plus vite. Comment faire, faut-il contacter les services d'hygiène ou la mairie? Merci de votre réponse

Par **domi**, le **21/01/2009** à **15:29**

bonjour , les services d'hygiène font partie de la mairie !! Il vous suffit de les contacter par téléphone pour prendre un RdV et ils viendront constater les faits . Cette démarche sera gratuite pour vous .
.[fluo] Mon amie a eu une salmonellose du certainement au cafard. [/fluo] la salmonelle est une bactérie qui se développe dans les aliments ! Nul besoin de cafards pour attraper une salmonellose !
En attendant sachez que vous pouvez trouver dans les jardinerie des fumigènes (6 euros environ) qui déjà vous aideront à éliminer les cafards en attendant les services d'hygiène !
Domi